

**COMMUNE DE CODALET**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**MERCREDI 12 JUIN 2024**

Président de la séance : MICHEL LLANAS  
Secrétaire de la séance : ISABELLE AUBRY

**Présents** : MICHEL LLANAS, FREDERIC GALIBERT, ISABELLE AUBRY, FLORENCE DEGEILH, CHRISTINE BATARDIERE, MARINA GUYON

**Représentés** : PATRICK MASSELOT représenté par FREDERIC GALIBERT, CHRISTINE RIERA représentée par MARINA GUYON, EMMANUELLE PUY représentée par ISABELLE AUBRY

**Absents et excusés** : PASCAL DUFLOT, Jhoanni CONESA

**Ordre du jour** :

- 1 - Validation du compte rendu du 10 avril 2024
- 2- Convention d'honoraires Maître Bonnet : affaire Commune de Codalet / Gandubert
- 3 - Projet Bâtiment Mairie :
  - Convention Sydeel 66 : Audit du bâtiment
  - Étude de faisabilité pour l'Aménagements des bureaux de la Mairie de Codalet Et la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment
- 4 – Aménagement des abords du cimetière
- 5 – Motion pour un plan d'urgence de sécurisation en EAU du Département
- 6 – Motion de soutien aux agriculteurs du Conflent
- 7 – Syndicat mixte Canigó Grand Site : Projet du Cami Oliba
- 8 – Centre de Gestion 66 : mise à disposition remplacement agent
- 9 - Divers

Mr le maire demande à l'assemblée de rajouté à l'ordre du jour la délibération de la commande des végétaux 2024 pour la Pépinière départementale : approuvé à l'unanimité.

**1 – Le procès-verbal de la séance du 10 avril** est approuvé par les membres présents et représentés.

**2 – Délibération approuvant la convention d'honoraires Maître Bonnet : affaire Commune de Codalet / Gandubert**

Dans l'affaire qui oppose la commune à Mr Gandubert, la commune a reçu une demande d'accord pour une médiation judiciaire par le Tribunal Administratif de Montpellier pour tenter de trouver une issue définitive à ce litige. Celle-ci est payante et les frais du médiateur judiciaire devront être partagés par moitié.

Mr le Maire présente le projet de convention d'honoraires de Maître BONNET, dans l'hypothèse où Monsieur GANDUBERT répondrait favorablement à la phase de médiation judiciaire. Mr le maire demande d'approuver la convention d'honoraires Maître Bonnet **pour** la médiation judiciaire.

**Vote : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

Toujours dans la même affaire, Mr le maire fait un compte rendu de la réunion du 12/06/2024 au matin réunissant Mr Gandubert, Mr Bouillot, l'entreprise FT2S et la mairie pour négocier un passage pour accéder à une zone de travaux au-dessus de Mr Gandubert et des travaux de reconstructions des murs de soutènement du chemin des Nougars effondrés lors de la tempête Gloria.

La mairie pour débloquer la situation propose de participer et de financer 1/3 des travaux soit 7000.00 €.

**Vote : 7 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION**

### **3 - Projet bâtiment de la Mairie :**

#### **1 – Délibération approuvant la convention avec le Sydeel66 : programme ACTEE+-Fonds chène**

Ce programme ACTEE permet d'accompagner les projets de rénovation énergétique des collectivités en mettant en place une aide au financement portant sur trois postes potentiels :

- Audits des bâtiments et des installations techniques afin d'identifier des postes d'améliorations pertinent. Subvention à hauteur de 50%
- Aide au financement de la maîtrise d'œuvre pour passer à l'action. Subvention à hauteur de 30%
- Un suivi par un économiste de flux tout au long de la vie du projet, du diagnostic au suivi post-travaux.

A travers l'audit du bâtiment de la mairie, l'objectif est d'obtenir une vision globale de l'état du bâtiment et de proposer des recommandations pour améliorer sa performance, sa durabilité et sa sécurité.

Le coût est 1080 € HT réparti entre le Sydeel 450 € et la commune 630 €

**Vote : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

#### **2 – Délibération approuvant la proposition Etude de faisabilité pour l'Aménagements des bureaux de la Mairie de Codalet Et la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment de Mme Kyriaco Maître d'œuvre.**

Cette étude est d'un montant de 9 320,00 € HT soit 11 184 .00 € TTC. Comprenant l'analyse, le plan de masse, l'état des lieux, l'esquisse, la présentation aux élus lors d'une réunion, avant-projet sommaire et détaillé avec un chiffrage estimatif.

L'aide CHENE attribue une subvention aux études de MOE calculée sur la base d'un forfait de m<sup>2</sup> SHON du bâtiment faisant l'objet de l'étude, Estimée ici à 2000.00 €.

Pour pouvoir déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat soit DETR ou Fonds Vert, auprès du Conseil Départemental ou de la Région, nous sommes obligés de passer par ces 2 étapes.

LE SYDEEL ET Mme Kyriaco peuvent suivre le chantier

**Vote : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

#### **4 – Projet Aménagement des abords du cimetière**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'aménager les abords du cimetière en créant un espace naturel arboré convivial avec table de pique-nique et un parking de stationnement permettant une mise en sécurité des visiteurs.

Mr le Maire présente le plan de composition.

Il demande à l'assemblée d'approuver le principe de cette opération et de solliciter une subvention, la plus élevée que possible pour pouvoir réaliser ce projet.

**Vote : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

#### **5 – Motion pour un plan d'urgence de sécurisation en EAU du Département**

La chambre d'agriculture a élaboré une motion appelant à la mise en place d'un plan d'urgence de sécurisation de l'eau. Ce plan vise à garantir un accès durable à l'eau pour tous les usages, notamment l'agriculture, tout en préservant l'écosystèmes fragiles.

L'AMF nous invite, suivant la charte, à poursuivre le développement des actions mise en place dans le cadre de la charte municipale d'engagement signée l'année passée.

**Vote : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

#### **6 – Motion de soutien aux agriculteurs du Conflent**

**Vote : 0 POUR - 3 CONTRE - 6 ABSTENTION**

#### **7 – Adhésion au Syndicat mixte Canigó Grand Site**

Mr le maire propose d'adhérer au Syndicat mixte Canigó Grand Site

Adhésion : cotisation 2024 : 365 habitants x 3.40 € = 1241 € oui ou non

**Vote : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

## 8 – Centre de Gestion 66 : mise à disposition remplacement agent

En prévision de l'absence pour les congés d'été d'ERIC au mois d'août 2024 nous avons sollicité le Centre de Gestion pour une mise à disposition d'un agent pour 1 mois. Mr Vergés qui a travaillé l'année passée est disponible. Un contrat nous sera envoyé et validé.

## 9 – Divers

- **Délibération Commande de plants et arbustes à la Pépinière Départementale :**

Remplacement de végétaux morts

Pour Lotissement marie Thérèse Camps

- 1 Arbre de Judée
- 1 Erable Champêtre
- 1 Erable de Montpellier
- 5 Oliviers

Pour l'aire de jeux multi sport :

- 5 grenadiers

Pour l'Impasse des Genets :

- 5 Sauge de Jérusalem
- 5 Sauge petites feuilles violette
- 5 Sauge petites feuilles rouge/blanche

**Vote : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

- **Info Les Obsèques de Mr Bertrand Maurice** ont eu lieu. La mairie a mandaté les services funéraires de Montpellier. Le paiement de 1661 € ont été pris en charge par sa banque ou il y avait de quoi payer sur son compte. Sa succession est en cours chez le notaire. Affaire classée

-

Clôture de la séance : 20h20

MICHEL LLANAS  
Président de séance

ISABELLE AUBRY  
Secrétaire de séance

